



Méthode

Pour ce dossier, *Le Soir* est allé à la rencontre d'une dizaine d'enseignants et directions d'écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles, principalement au niveau secondaire et dans l'enseignement supérieur qui forme les futurs enseignants. Nos interlocuteurs viennent d'une part du sous-groupe dédié à l'enseignement des Universalistes. Les autres ont été sélectionnés de manière aléatoire, en ciblant celles et ceux qui sont au contact d'une population dite « diversifiée » ou à indice socio-culturel faible.

Lorsqu'ils témoignent de manière anonyme, les enseignants invoquent principalement les réticences de leur pouvoir organisateur ou de leur réseau ou la difficulté d'obtenir leur aval en période de congé scolaire. Aucun enseignant n'a évoqué des menaces potentielles ou des craintes de représailles à l'égard des élèves ou de leur famille. Une seule direction d'école a manifesté son refus de nous répondre en raison du « sujet délicat ». C.HN

titut Notre-Dame Heusy, à Verviers. L'école accueille des élèves de différentes confessions, et de plus en plus se disent athées sans que cela ne suscite de débat houleux. « Il n'y a pas de rivalité entre les manières de penser, ni de volonté de faire changer l'autre d'avis. En revanche, il y a plusieurs années, un élève est venu à la Saint-Nicolas des rhétos avec un brassard nazi et un aigle dessiné sur son tablier, cela me semble plus préoccupant. »

A Molenbeek, l'école de Carine autorise les élèves du secondaire à porter le voile, les enseignants doivent l'enlever en arrivant. « On sait qu'il existe un espace dédié à la prière, que des enseignants s'y rendent. Ce sujet fait partie des choses qui ne sont pas discutées à l'école. En revanche, un ancien professeur de sciences refusait d'enseigner l'évolutionnisme ; il a eu un rapport négatif et il est parti. »

Les revendications sur le port du voile sont fréquentes parmi les élèves, principalement dans le cadre des sorties scolaires. « Au moment de l'inscription, on indique bien aux parents et aux élèves que le voile est interdit dans l'école et lors des sorties », témoigne Johann Dinzant, directeur de l'Institut des Filles de Marie situé à Saint-Gilles. « Il faut le rappeler, les filles peuvent essayer de le mettre, mais elles finissent par comprendre. » Dans les années 70, son éta-

blissement autorisait le port du voile pour permettre aux filles issues de l'immigration d'accéder à la scolarité. « Nous avons réintroduit l'interdiction parce que le personnel passait son temps à gérer la manière dont le voile était porté. On en rediscute chaque année avec les délégués de classes. C'est positif qu'ils osent en parler. Je constate que les jeunes avaient bien plus de revendications identitaires il y a dix ans. »

Manque de données

La Belgique francophone ne dispose pas de statistiques sur l'évolution des comportements radicaux dans les écoles. En Flandre, les signalements pour des propos et comportements radicaux, parfois inspirés de l'islam, ont augmenté, passant de trois à quatre par an en 2019, à trois à quatre par jour en 2023. A l'époque, Caroline Désir (PS), alors ministre de l'Education, assurait ne pas relever d'augmentation similaire au sud du pays. Au Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), l'ex-patron Etienne Michel dit avoir reçu « davantage d'interpellations ces derniers temps sur la difficulté de gérer le pluralisme ». Il précise qu'il ne s'agit ni de menaces ni de censure, mais des questions relatives au port du voile.

En 2021, le Centre d'action laïque a sondé 300 enseignants, principalement du réseau officiel WBE. « Le contenu de

notre enseignement ne connaît pas à ce jour de remise en cause majeure et systémique », affirmait le CAL sans éluder certains signaux. Ainsi, plus de 70 % des sondés ressentent une augmentation des remises en question, voire de rejets, relatifs à certains sujets d'actualité. Un enseignant sur trois estime que les discours religieux ont « toujours » ou « souvent » un impact prédominant dans la contestation des matières scientifiques. Pour deux tiers des sondés, c'est « parfois », « rarement », voire jamais le cas. Si 70 % des répondants ont modifié leur manière d'enseigner les sujets sensibles ou prennent plus de précautions, ce changement est vu comme un levier positif pour s'informer davantage, aborder un sujet moins frontalement et se montrer le plus neutre possible.

Fondateur du Cismoc (Centre interdisciplinaire d'études de l'islam dans le monde contemporain) et professeur émérite à l'UCLouvain, Felice Dassetto déplore que l'islam soit sorti du regard des analyses, en particulier européennes. « Il y a un manque de moyens financiers pour étudier scientifiquement cette question. Le monde laïque, dont je partage le point de vue, devrait de son côté s'interroger sur son rapport à la religion et son militantisme athée sous-jacent. »

* Les prénoms ont été modifiés.

Enseignement, réseaux et neutralité

Actuellement, l'Etat fédéral reconnaît six cultes confessionnels (catholique, protestant-évangélique, israélite, anglican, islamique, orthodoxe) et deux conceptions philosophiques non confessionnelles (le bouddhisme et la laïcité). Ces cultes et conceptions philosophiques sont autorisés à ouvrir des écoles via une demande d'admission aux subventions. Généralement, ces établissements s'affilient à un organe de représentation via une convention, comme le Segec pour les cultes confessionnels. Cette affiliation n'est pas obligatoire : certains établissements choisissent de rester indépendants. Une fois subventionnées, ces écoles sont soumises à la législation et peuvent être inspectées.

Depuis 2004, les futurs enseignants formés en haute école ou à l'université reçoivent une formation de 20 heures à la « neutralité ». Le décret stipule que cette formation doit notamment porter sur les grands textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne.

En ce qui concerne les élèves, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'interdit pas le port de signes convictionnels. Il revient à chaque pouvoir organisateur (PO), en concertation avec l'établissement scolaire, de se positionner. Les règles en vigueur doivent être précisées dans le règlement d'ordre intérieur. Les réseaux peuvent formuler des recommandations aux écoles affiliées. Par exemple, le Segec recommande « des dispositions qui ne visent pas spécifiquement le port du voile, mais bien des prescriptions générales sur les tenues vestimentaires, dont l'interdiction du port de tout couvre-chef, ce qui inclut le voile ».

Pour les enseignants, l'application du principe de neutralité diffère selon le réseau d'enseignement et les écoles d'un même réseau, créant ainsi des pratiques hétérogènes. L'application est plus stricte dans l'enseignement officiel.

Le gouvernement MR-Engagés a marqué sa volonté d'interdire par décret le port des signes convictionnels aux seuls enseignants de l'enseignement obligatoire du réseau officiel, à l'exception des professeurs de religion, ce qui semble déjà être le cas dans la pratique. Après de nombreux recours, la Communauté flamande a imposé cette obligation aux élèves et enseignants du réseau officiel, une décision récemment validée par un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme.

C.HN

vécu comme une identité stigmatisée »



Les revendications liées au port du voile ne constituent pas une menace pour la démocratie

”

té du doigt que les autres religions ?

Il y a plusieurs raisons. Premièrement, l'islam est la deuxième religion en Belgique. Elle est bien plus répandue que le judaïsme par exemple. Il existe des effets de concentration qui sont propres à Bruxelles, et partiellement à d'autres grandes villes comme Liège ou Anvers. Ces effets de concentration dans les grandes villes sont liés à l'histoire des migrations. Par ailleurs, la population musulmane est plus jeune que la population générale, et ces jeunes se retrouvent forcément dans le système scolaire. Ensuite, les jeunes musulmans s'identifient plus fortement à leur religion par rapport à d'autres groupes, bien qu'une tendance similaire se retrouve chez les jeunes protestants. Il est indéniable que, pour une partie des jeunes, l'islam est vécu d'un point de vue identitaire comme une identité stigmatisée. Or, à l'adolescence, les

jeunes sont par nature dans une forme d'opposition. Avec tous ces éléments, vous réunissez les ingrédients pour que la place de l'islam à l'école devienne un sujet de discussion.

Pourquoi un tel besoin identitaire chez les jeunes musulmans ?

D'abord, on ne peut pas nier les expériences de racisme vécues par ces jeunes. Concernant la religion, le débat public sur la place de l'islam dans nos sociétés est quasiment constant. On ne remet pas en cause la compatibilité d'autres religions avec la démocratie belge. Le message renvoyé à ces jeunes est : « Vous êtes belges, mais vous n'êtes pas tout à fait comme nous. »

Dans votre étude sur les jeunes musulmans bruxellois, une partie des sondés expriment des croyances contraires à certaines valeurs démocratiques,

comme l'acceptation de l'homosexualité. Quelle attitude adopter ?

Les limites doivent être très claires. L'école ne peut tolérer des discours homophobes et antisémites, ni qu'un élève refuse de venir à la cantine parce que du porc est servi à ses camarades. L'exclusion de l'autre est antidémocratique. Je ne doute vraiment pas que des écoles vivent des situations compliquées, mais le dialogue permet de résoudre de nombreux conflits. Les établissements peuvent trouver des médiateurs auprès d'associations musulmanes, celles-ci sont encore trop méconnues.

A l'inverse, les revendications liées au port du voile ne constituent pas une menace pour la démocratie. C'est le discours de l'extrême droite de considérer que toute revendication autour du foulard est une revendication islamiste. Le point de vue majoritaire dans l'islam

considère que le voile est une obligation religieuse, une vision qui peut être contestée, notamment par certaines féministes musulmanes. Toutefois, les femmes disposent d'un libre arbitre et elles sont capables de se positionner par rapport aux normes qui s'imposent à elles. Ce n'est pas la seule norme qui s'impose aux femmes. La pression du groupe est un phénomène propre à l'adolescence, y compris en ce qui concerne les choix vestimentaires, et ne se limite pas au port du foulard. Les écoles doivent disposer d'un cadre clair. Aujourd'hui, chaque établissement adopte ses propres règles. Des compromis seraient possibles. Si la société considère qu'à 16 ans, une femme peut décider d'avoir des relations sexuelles ou non, elle pourrait choisir librement de porter un foulard. Au sein des hautes écoles, on assiste à des débats qui concernent même des adultes.